

## **AESH : marre de la précarité !**

### **Pour le respect des droits et pour le droit au respect : le statut de fonctionnaire, maintenant !**

**Après l'Assemblée nationale en janvier 2022, c'est le Sénat, le mercredi 7 janvier 2026, qui a rejeté  
la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.**

Avec une constance provocatrice ce gouvernement refuse que les AESH puissent sortir de la précarité. Ils sont

- recrutés sous contrat (3 ans si l'employeur le permet) avant un éventuel CDI,
- avec des salaires très faibles (850 euros nets par mois en moyenne) qui obligent nombre d'AESH à cumuler plusieurs emplois précaires, en raison notamment des temps incomplets
- 83 % des AESH travaillent à temps partiel imposé),
- alors qu'ils effectuent des missions pérennes (ou occupent des emplois permanents).

L'Education nationale peut maintenant se vanter de détenir le titre de premier employeur de travailleurs pauvres de France puisque leur salaire des 145 000 AESH est inférieur au seuil de pauvreté !

A cela s'ajoute qu'ils ne bénéficient d'aucune reconnaissance ni formation. Alors que le handicap nécessite des compétences spécifiques, les formations qui leur sont proposées sont souvent jugées inadaptées au(x) handicap(s) des élèves qu'ils accompagnent, et placés pendant les périodes de vacances scolaires ou le mercredi après-midi (là où nombre d'entre eux peuvent effectuer leur cumul d'emploi).

### **Un scandale permanent**

145 000 à la rentrée 2025, ils sont maintenant le deuxième corps de l'Education nationale. En collèges comme en lycées, les AESH sont reconnus indispensables pour les élèves en situation de handicap.

Mais la précarité de ce métier est telle que chaque année c'est presque un tiers des AESH qui quittent l'Education nationale ?

Si bien qu'à la rentrée scolaire, près de 50 000 élèves en situation de handicap étaient encore sans solution d'accompagnement.

Plutôt que de permettre un accompagnement individualisé et plutôt que de rendre ce métier attractif, les ministres successifs ont généralisé la mutualisation. Si bien que les AESH commencent l'année avec un ou deux élèves en charge et la terminent avec 5 ou 6. Qui accepterait de voir sa charge de travail multipliée par 2 ou 3 en cours d'année avec un salaire inchangé ?

Plutôt que de les stabiliser sur un poste, Blanquer a institué les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui permettent de déplacer les AESH comme des pions au gré des « urgences » locales. Les ministres Borne et Attal, puis leurs successeurs veulent les remplacer par les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) qui risquent d'aggraver la situation en réduisant encore le nombre d'heures d'accompagnement par des AESH, en privant les élèves en situation de handicap d'un enseignement adapté auquel ils ont droit dans les établissements spécialisés (IME, ITEP).

### **Dans l'Eure, comme ailleurs...**

Lors du CDEN du 26 novembre 2025, interrogée par FO, la DASEN de l'Eure a reconnu qu'à la rentrée 2025, les 1427 AESH de l'Eure (du 1<sup>er</sup> comme du 2<sup>nd</sup> degré) avaient en charge, en moyenne, **2,6 élèves**.

Les **1427 AESH** ne représentent que 845 équivalents temps plein.

**400 élèves** attendaient encore une place en établissement spécialisé à la rentrée 2025.

Sur les **3601 élèves** qui ont reçu une notification MDPH à la rentrée 2025, 213 étaient encore sans AESH.

## Des solutions, il y en a !

Le manque d'AESH est évident. Mais pour stabiliser dans l'emploi ces personnels il faudrait commencer par rendre ce métier attractif. Or le salaire, c'est la première reconnaissance du travail. FO revendique un temps plein pour 24 h de service rémunéré à 100 %.

**Pour rendre ce métier attractif, il faudrait fournir aux AESH les garanties qu'apporte le statut de fonctionnaire :**

- une formation initiale et continue adaptée,
- la reconnaissance comme du temps de travail effectif de toutes les heures consacrées aux réunions et aux déplacements inter-établissements,
- une affectation sur un poste permettant une mobilité selon des règles et un barème
- une progression de carrière
- une retraite de fonctionnaire d'Etat et non dans le régime général des contractuels.

**C'est ce que revendique le SNFOLC pour les AESH !**

**Cette réforme a un coût :  
1,4 milliard d'euros par an.**

Le scandale, c'est que le gouvernement refuse de consacrer cet argent pour permettre d'inclure les 400 000 élèves en situation de handicap dans des conditions respectueuses des élèves et des personnels !

Le scandale, c'est que le ministère de l'Education nationale refuse de consacrer 3500€ par an (soit 292€ par mois) pour chacun de ces élèves pour leur permettre de réussir leur scolarité et s'insérer dans la société et le monde du travail.

Le scandale, c'est que le gouvernement préfère exonérer de 611 milliards de cotisations sociales les grandes entreprises qui réalisent des bénéfices records.

Le scandale, ce sont les milliards investis dans l'armement quand 145 000 agents de l'Education nationale vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

Pour le SNFOLC27, il est urgent

- d'offrir aux AESH un statut protecteur et attractif, un statut de fonctionnaire garantissant un temps plein pour ceux qui le souhaitent,
- d'abandonner les PIAL et les PAS et de recruter massivement des AESH sous statut de

fonctionnaires pour garantir un accompagnement individualisé à tous les élèves qui le nécessitent.

- de mettre en place d'un plan d'urgence pour garantir le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux afin de répondre aux 400 élèves eurois en attente d'une place.

Le SNFOLC27 invite les AESH à prendre contact avec le syndicat, à participer aux formations syndicales qu'il organise pour les aider à faire respecter leurs droits.

**La première étape pour faire respecter ses droits, c'est de les connaître.  
Le SNFOLC est là pour vous y aider.  
Ensemble on est plus forts !  
Organisés on peut gagner !**

## UN PIAL, DES PIONS



**Adhérez  
au SNFOLC27**

